

Le 9 octobre 2020

Objet : Vingt-troisième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu. Cela dit, nous aimerions partager les mises à jour suivantes avec vous :

Politique révisée concernant les visites durant la pandémie de COVID-19

Le 7 octobre 2020, le ministère des Soins de longue durée a mis à jour la *Politique concernant les visites durant la pandémie de COVID-19*. Cette politique procure des directives aux foyers qui se situent dans une région désignée comme ayant une plus forte propagation communautaire de COVID-19. Des changements ont été apportés aux types et au nombre de visiteurs autorisés à visiter le foyer. Nous vous rappelons qu'une personne soignante est un type de visiteur essentiel désigné par le résident ou son mandataire spécial qui visite le résident afin de lui prodiguer des soins directs (notamment du soutien à l'alimentation, à la mobilité, à l'hygiène, à la stimulation cognitive, à la communication, à l'établissement de rapports significatifs, à la continuité rationnelle et à la prise de décisions). Plus précisément, la politique offre les précisions ci-dessous, sous réserve des directives du bureau de santé publique :

1. Lorsque la région **n'a pas été désignée** comme ayant une plus forte propagation communautaire et que le foyer **n'est pas touché** par une éclosion :

- un maximum de deux (2) personnes soignantes ou de deux (2) visiteurs généraux peuvent visiter un résident en même temps.

2. Lorsque la région a été désignée comme ayant une plus forte propagation communautaire ou que le foyer est touché par une éclosion :

- un maximum d'une (1) personne soignante peut visiter un résident à la fois;
- aucun visiteur général ne peut visiter le foyer.

3. Si un résident s'auto-isole ou présente des symptômes :

- un maximum d'une (1) personne soignante peut visiter ce résident à la fois;
- aucun visiteur général ne peut visiter ce résident.

À l'heure actuelle, la ville d'Ottawa, la ville de Toronto et la région de Peel ont été désignées de communautés ayant une plus forte propagation communautaire de COVID-19 et le gouvernement provincial a publié une [page Web](#) qui procure une liste des foyers de soins de longue durée dans ces régions. Le ministère publiera une mise à jour si des changements sont apportés à la liste des communautés désignées comme ayant une plus forte propagation communautaire.

Tous les visiteurs du foyer sont encore tenus de suivre les mesures de santé publique (par exemple, dépistage actif, éloignement physique, hygiène des mains, port du masque) pendant toute la durée de leur visite dans le foyer. Les personnes soignantes doivent aussi attester qu'elles ont obtenu des résultats négatifs à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours et n'obtenir aucun résultat positif par la suite. La *Politique concernant les visites* continue de concilier le besoin de protéger contre la COVID-19 avec le besoin de soutenir les résidents dans l'obtention des soins dont ils ont besoin et dans le maintien de leur bien-être physique et affectif.

Service de repas pour les résidents

L'équipe des services d'alimentation travaille avec diligence à aider les derniers résidents à retourner prendre leurs repas dans la salle à manger et à se rassembler avec leurs amis. L'on a acheté des parois en Plexiglas pour permettre à jusqu'à quatre résidents de s'asseoir ensemble tout en maintenant une bonne distance physique.

Vaccin contre la grippe

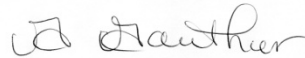
La grippe est une infection respiratoire causée par un virus. Elle se propage d'une personne à l'autre par des gouttelettes qui s'échappent dans l'environnement lorsque l'on tousse ou que l'on éternue. Le virus de la grippe change d'une année à l'autre. L'on peut donc attraper la grippe à chaque année, même si l'on a obtenu un vaccin antigrippal les années précédentes. Le virus de la grippe menace tout le monde, mais les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes souffrant d'une affection chronique sont les personnes qui risquent le plus de souffrir de complications liées à la grippe. Votre meilleure défense contre la grippe demeure la vaccination. Le vaccin antigrippal est maintenant disponible. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre fournisseur de soins de santé, du bureau de santé publique ou d'une pharmacie locale. Cette année, tout le monde est encouragé à se faire vacciner contre la grippe.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Salutations distinguées,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



D^r Maurice St. Martin
Directeur médical

c. c. Conseiller René Lapierre, président du Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Patricia Martyn – Conseil des résidents